

MÉDIATION EN CAS DE LITIGE

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Il s'agit donc d'une alternative à l'action judiciaire souvent longue et coûteuse.

Le consommateur garde néanmoins la possibilité de saisir le juge si la médiation n'aboutit pas.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par ECF FAIDHERBE PARIS 12.

Le médiateur « droit à la consommation » ainsi proposé est :

Médiation de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé.

Ce dispositif de médiation peut être joint :

Par voie électronique : <https://www.mcca-mediation.fr>

Et/Ou

Par voie postale : MCCA 77 Rue de Lourmel 75015 Paris

Signature Organisme de Formation :

Signature Stagiaire :



ECF FAIDHERBE

29 Rue Chaligny 75012 PARIS
Agr E.01.075.2865.0- Siret 37990839500013

ECF FAIDHERBE

36 Rue Chaligny 75012 PARIS
Agr E.11.075.3296.0- Siret 37990839500021

ECF PARIS 12

130 Bis Boulevard Diderot 75012 PARIS
Agr E.16.075.0011.0- Siret 37990839500039